

Questions orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): En fait, le député dit que même si quelqu'un a obéi à la loi il devrait être puni quand même. Il est plutôt curieux de prêcher une telle doctrine dans un pays démocratique. Dans les cas où l'examen trimestriel des rapports des compagnies a révélé qu'elles pourraient dépasser les limites permises pour l'année, la chose a été signalée à l'intention des compagnies concernées et on leur a demandé d'établir leur politique de prix de façon à ne pas avoir de revenus excessifs. Bien sûr, pour établir si leurs revenus sont excessifs ou non il faut connaître le revenu total de l'année et c'est ce qu'on fera à la fin de l'année lorsqu'on aura le chiffre définitif.

En ce qui concerne les rapports, je rappellerai au député les dispositions de la loi adoptée par le Parlement concernant la publication de renseignements confidentiels, dispositions que, bien sûr, la Commission respecte.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais poser une question au ministre à propos des rapports des 96 sociétés pour les deux derniers mois et demi de l'an dernier. Les choses vont-elles en rester là? Estime-t-il que s'engager à réduire les bénéfices à l'avenir équivaut à rembourser les sommes qu'elles ont soustrées abusivement aux consommateurs de notre pays, au mépris des indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation?

M. Macdonald (Rosedale): Aux termes de la loi, la Commission a le choix entre plusieurs moyens d'action. Elle peut récupérer les sommes au nom du Trésor public, ce qui ne serait pas nécessairement à l'avantage des consommateurs. Il me semble qu'il serait beaucoup plus sensé d'exiger de ces sociétés qu'elles maintiennent ou réduisent leurs prix, ce qui serait à l'avantage des consommateurs. Tel est là l'objectif du programme.

* * *

LES PÉNITENCIERS**DORCHESTER—DEMANDE DE PRÉCISIONS RELATIVES À LA PRISE D'OTAGES**

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre ou au solliciteur général suppléant. Cette question a trait à un sujet que le cabinet a vraisemblablement étudié lors de sa réunion de ce matin; sinon, il aurait dû l'étudier. Ce sujet préoccupe profondément le député de Cumberland-Colchester-Nord. J'aimerais savoir où en est la situation en ce qui concerne la prise d'otages au pénitencier de Dorchester. La vie du gardien est-elle menacée? Quelles mesures le gouvernement prend-il pour lui porter secours, s'il en a besoin, comme c'est sans doute le cas?

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): J'ai appris que le ministre et le commissaire des pénitenciers avaient communiqué avec le bureau de la région où se trouve la prison de Dorchester. Je pense qu'il ne convient pas, à l'heure actuelle, de donner des précisions sur cette situation, étant donné que les négociations se poursuivent. Toutefois, je

puis assurer au député que nous prenons toutes les précautions nécessaires.

LES MESURES ENVISAGÉES RELATIVEMENT À LA PRISE D'OTAGES

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, non au secrétaire parlementaire ni au solliciteur général. J'aimerais savoir du premier ministre, afin que les députés puissent comprendre ce qui sous-tend réellement les déclarations faites par des ministres de la Couronne, s'il existe véritablement là un rapport avec ce qu'a dit le solliciteur général avant la prise d'otages survenue au pénitencier de Dorchester quand il a parlé de l'attitude intransigeante qu'on avait l'intention de prendre à l'égard des prises d'otages pouvant survenir dans les pénitenciers. Nous avons pu constater dans tout le pays une prolifération de ces prises d'otages, et à moins que nous n'affichions une attitude plus réaliste dans le traitement de ces incidents, nous en connaissons de plus en plus. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour persuader les détenus des établissements pénitentiaires qu'en s'armant de couteaux et en les mettant sous la gorge des gardiens ils n'obtiendront ni toutes sortes de concessions, comme l'attention de la télévision et tout le reste, pour le compte des détenus de ces établissements?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si je comprends bien, le député vient de faire des instances. Je veillerai à ce que le solliciteur général en soit saisi.

● (1450)

DORCHESTER—LE POUVOIR DÉCISIONNEL DE L'ADMINISTRATION LOCALE QUANT AUX POURPARLERS RELATIFS À LA PRISE D'OTAGES

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question au premier ministre à propos d'une des constatations et des recommandations de la Commission d'enquête, présidée par le juge Harris, sur la prise d'otages au pénitencier de la Colombie-Britannique, qui a coûté la vie à M^{lle} Steinhauser. Selon une des recommandations, la situation devrait être prise en main par l'administration locale et le gouvernement devrait avoir assez confiance en elle pour le lui permettre. Ce ne fut pas le cas lors de l'incident en Colombie-Britannique et c'est ce qui a entraîné la mort de M^{lle} Steinhauser. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que l'incident en cours à Dorchester a été pris en main sur place par ceux qui sont le mieux placés pour prendre les décisions sur l'heure, et que les responsables à Dorchester n'ont pas à en référer à Ottawa et à faire approuver chacune de leurs décisions?

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député, comme je l'ai déjà dit, que nous prenons toutes les précautions nécessaires. Je le répète, le commissaire des pénitenciers est en contact avec les responsables locaux ainsi qu'avec, sauf erreur, un reporter de Radio-Canada de même qu'un avocat de Moncton, qui agissent comme médiateurs.